

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT
d' ROUHEFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
d' ROYAN

Séance du 29 Novembre 194 6

OBJET :

**ASSURANCE Res-
ponsabilité
Civile**

L'an mil neuf cent quarante six, le vingt neuvième
d' Novembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de

46125

M. REGAZONI ch. Maire, en session }
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Nov. 194 6.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

16

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veysière
Rochedereux, Basseux, Julien, M^e Parizet, MM
Baudet, Chollet, Boulerne, Senclier, Coumil,
Savignac, Grussemyer, Domecq, Bouchet, Cha-
zeau, Prugnaud, Conge.

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM. elle Nikosky, M^e Simon, Arrivé
Thomas, Cousinet, Ollivier, Péraudeau, Prot

30-11-46

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Conge, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL ACCEPTE

l'avenant de 8.658 frs de la police "Responsabi-
lité civile" n° 291.840 établi par la Compagnie
d'assurance "L'Europe"

Fait et délibéré à **ROYAN**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents**

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature]